

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 MARS 2023

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Convocation du :
17.03.2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M POULET,
Mme BUGADA, M LECOQ, Mme BRIOT GAIDOZ, MM PETIGNY,
TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, BOUDRY, M CHUARD, Mmes
CHATEAU, PINGAT, MM MARTI, BRUNIAUX

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY
M FANTOLI pouvoir à M CHUARD
Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDOZ
M MOLIN pouvoir à M MARTI
Mme JACQUET pouvoir à M POULET
M MEYNIER pouvoir à Mme DEPIERRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M BRUNIAUX Philippe

TEOM 2023

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire
de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour l'année 2023, les bases prévisionnelles d'imposition sont
évaluées à 4 288 120€ et le produit attendu est de 254 782€.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023
à 5,9415781%.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 27 mars 2023

La Maire,

Valérie DEPIERRE



Le secrétaire de séance

Philippe BRUNIAUX

